



|  |   |                                 |
|--|---|---------------------------------|
| <b>Rapport n° 15</b>                               | <b>GROUPEMENT<br/>ADMINISTRATION - FINANCES</b> | <b>Imputation budgétaire</b>    |
| <b>Conseil d'Administration<br/>du 7 juin 2016</b> |   | <b>Chapitre :<br/>Article :</b> |

### INTERVENTIONS PAYANTES – DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES

Un certain nombre d'interventions du SDIS sont des interventions payantes et à ce titre font l'objet d'une facturation auprès des demandeurs.

Au cours de ces derniers mois le SDIS a été saisi de trois demandes de remises gracieuses sur lesquelles il appartient au Conseil d'administration de se prononcer.

La première demande concerne une intervention de destruction de nid d'hyménoptères chez Monsieur et Madame Page, domiciliés 5 rue Pierre Ronsard à Hirson. Le Maire de la commune nous saisit pour demander une remise gracieuse compte tenu que Madame Page était enceinte et craignait pour la sécurité de leur enfant de 5 ans. Le montant de la remise demandée serait de 56,80 €.

La deuxième demande concerne un assèchement de locaux chez Monsieur Nadji Mehdi, domicilié 3 rue du docteur Laplace à Soissons. Monsieur Nadji a appelé les secours après avoir été informé que l'intervention était payante. Une fois sur place, Monsieur Nadji a décliné leur intervention. Le montant de la remise demandée serait de 137.16 €.

La troisième demande concerne un assèchement de locaux chez Madame RAOAMIADANA Arlette, domiciliée 1 avenue des comtesses à Château-Thierry. L'intervention a eu lieu un dimanche de nuit et faute d'intervenant, Madame RAOAMIADANA a sollicité les sapeurs-pompiers. Compte-tenu de la situation et de ses faibles revenus (RSA de 461,21 €), Madame RAOAMIADANA demande une remise gracieuse dont le montant serait de 205.74 €.

**Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :**

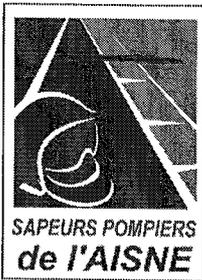
Vu le rapport n° 15 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter / de refuser la demande de remise gracieuse de Monsieur et Madame Page, domiciliés 5 rue Pierre Ronsard à Hirson pour un montant de 56,80 €.
- D'accepter / de refuser la demande de remise gracieuse de monsieur Nadji Mehdi, domicilié 3 rue du docteur Laplace à Soissons pour un montant de 137,16 €.
- D'accepter / de refuser la demande de remise gracieuse de madame RAOAMIADANA Arlette, domiciliée 1 avenue des comtesses à Château-Thierry pour un montant de 205,74 €.

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEUX**



|  |   |                         |
|--|---|-------------------------|
| Délibération n° 15                         | GROUPEMENT<br>ADMINISTRATION - FINANCES | Imputation budgétaire   |
| Conseil d'Administration<br>du 7 juin 2016 |   | Chapitre :<br>Article : |

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 17  
Votants : ..... 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le  
**22 JUIN 2016**

Le 7 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, sapeur pompier professionnel officier~~  
~~M. l'Adjudant chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers~~

**Excusé(s) :** Mme Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM  
Lt-Colonel Philippe BARDON, Lieutenant Denis COUTANT

**Assistaient à la séance :** Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,  
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**INTERVENTIONS PAYANTES – DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES**

Vu le rapport n° 15 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de refuser la demande de remise gracieuse de Monsieur et Madame Page, domiciliés 5 rue Pierre Ronsard à Hirson pour un montant de 56,80 €.
- de refuser la demande de remise gracieuse de Monsieur Nadji Mehdi, domicilié 3 rue du docteur Laplace à Soissons pour un montant de 137,16 €.
- de refuser la demande de remise gracieuse de Madame Raomiadana Arlette, domiciliée 1 avenue des comtesses à Château-Thierry pour un montant de 205,74 €.



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX